Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 2

Artikel: La ménagère est à la merci d'un accident

Autor: Berthoud, Ant.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124390

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ments. Les expériences acquises jusqu'ici ont démontré que ce système contribue essentiellement à la distribution et à l'application pratique des résultats des recherches.

Les données recueillies lors des travaux de recherche et aux établissements d'essai et de comparaison sont mises à la disposition de tous ceux qui travaillent dans le bâtiment au moyen d'un grand nombre de publications, de conférences, de cours et de films. Le but envisagé par toutes ces mesures est de construire le plus grand nombre d'habitations où, par une planification efficace et une réalisation professionnelle impeccable, compte soit tenu des besoins de toute la population en ce qui concerne le confort, l'aménagement et l'efficacité.

W. Weiszwange, Bonn.

LA MÉNAGÈRE EST A LA MERCI D'UN ACCIDENT

L'Institut national français de sécurité a consacré le printemps dernier une étude traitant des accidents de la femme au foyer.

Les enquêtes faites permettent de diagnostiquer que, sur 8 750 000 femmes françaises vivant et travaillant à leur foyer, 300 000 environ y sont victimes d'accidents graves.

Or cette situation n'est pas particulière à la France, pensons-nous, et nous sommes certain que, dans la totalité des pays d'Europe, environ 30 % des ménagères sont chaque année accidentées à leur domicile, dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Chose curieuse, on a remarqué que, parmi les centaines d'accidents enregistrés, la répétition des mêmes causes et des mêmes effets est saisissante. Cette constatation permet de grouper sous quelques rubriques les accidents les plus fréquents. Elle doit aussi nous permettre, étant avertis, de diminuer le pourcentage des victimes, grâce à l'éducation de l'*esprit de sécurité*.

Citons au premier rang les *parquets trop bien cirés*, ou que l'on veut trop bien cirer ; il peut arriver que vous glissiez sur un parquet poli comme un miroir, mais vous pouvez aussi bien vous fracturer une jambe en polissant ce parquet. Puis viennent les *carrelages et les escaliers mouillés*, causes de bien des chutes. Une marche d'escalier mouillée peut être fatale à celui qui glisse et tombe (fracture du crâne, par exemple).

L'*exiguïté des pièces*, dans les appartement modernes, qui mène souvent à l'encombrement, car les meubles ne sont pas construits « sur mesure », favorise les risques de heurts et de chutes. Ainsi cette mère de famille qui, en faisant un lit, s'empêtre dans un drap et tombe. Bilan : fracture de l'humérus !

Les *vitres brisées* constituent un danger qu'il n'y a pas lieu de minimiser. En nettoyant une porte vitrée, vous perdez l'équilibre et votre bras pénètre dans la vitre. Une veine ou une artère tranchée? Si quelqu'un n'a pas la présence d'esprit de mettre immédiatement un garrot, c'est la saignée mortelle. Encore, si vous en réchappez, risquez-vous d'avoir perdu l'usage de votre main.

Les *escaliers* sont utilisés à longueur de journée par la mère de famille, qui monte au grenier, descend à la cave, sort dans la cour pour secouer ses tapis, pour faire ses achats... ces diverses occupations lui laissant rarement les mains libres. Impossible donc de se raccrocher à la rampe si l'on fait un faux pas !

Parmi les éléments dangereux avec lesquels la ménagère doit compter, notons spécialement le *feu*. Attention aux casseroles dont le manche dépasse le fourneau et dont le *liquide bouillant* peut occasionner de sérieuses brûlures. Le gaz allumé à proximité d'une bouteille d'alcool ou d'essence ou, comme l'exemple cité d'une personne se nettoyant les mains enduites de mastic dans une cuvette remplie d'*essence*, tout à côté du *réchaud à gaz allumé*. L'explosion ne tarda pas et, après six semaines d'hôpital, la victime mourait dans de terribles souffrances. N'oublions pas que l'huile et le caramel sont très facilement inflammables aussi et peuvent occasionner des brûlures au deuxième degré, donc fort graves.

Les *intoxications* sont à craindre : gaz, oxyde de carbone (mauvais tirage des conduits de chauffage), produits de nettoyage. Une ménagère nettoyait deux cravates dans un litre de benzine versée dans une cuvette. L'opération se faisait dans un débarras, aéré par une lucarne ouverte. Le local était petit et encombré d'objets divers. Ne voyant pas revenir sa femme de ménage, le propriétaire de l'immeuble monta au grenier, poussa non sans peine la porte du local et trouva son employée étendue sur le sol, intoxiquée. Deux heures plus tard, à l'hôpital, elle décédait. L'enquête conclut sans peine à une intoxication benzolique.

Quant aux instruments de travail de la femme au foyer, ils sont, il faut l'avouer, rarement étudiés en fonction de la sécurité. *Escabeaux*, *échelles* doivent être munis d'un dispositif de sûreté qui les empêche de s'écarter, une fois mis en place. Pour éviter qu'ils glissent, on devrait les munir de carrés de feutre ou, mieux, de caoutchouc, qui permettent aux pieds de mieux adhérer au sol. Les *tabourets* et *chaises* peuvent basculer, ainsi que les *tables* munies de roulettes ou ayant un seul pied central, qui ne sont du reste faits, ni les uns ni les autres, pour servir d'échelles !

Il faut veiller aux plaies occasionnées par les *outils ménagers* et désinfecter soigneusement une piqûre, une coupure faite en pelant, en nettoyant du poisson, en ouvrant une boîte de conserves. Les éponges métalliques, la paille de fer peuvent laisser dans les doigts de douloureuses échardes qui provoqueront un empoisonnement si l'on n'y prend garde.

Le domaine de l'*électricité* est trop connu pour que nous nous y arrêtions. Sus à la lampe baladeuse, à l'ampoule qu'on remplace sans avoir coupé le courant, etc.

La ménagère doit être consciente de ces dangers et de ces maux, qui la guettent chaque jour dans l'exercice de ses fonctions. Elle se rendra facilement compte, si elle y est attentive, que la plupart des accidents de ce genre peuvent être évités. Il est inutile d'attendre qu'un malheur soit arrivé pour remédier aux lacunes qu'il nous appartient de combler à temps. Avec un peu de prévoyance, de réflexion, avec un peu moins de hâte souvent et en sachant prendre les précautions élémentaires qui s'imposent, la mère de famille, la ménagère s'appliquera désormais à faire baisser le pourcentage des accidents au foyer.

Ant. Berthoud.